



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5555

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les dangers que représentent les sectes et leurs méthodes de recrutement. Si l'opinion publique, grâce à des campagnes d'information, est sensibilisée au problème de la drogue et du SIDA, il apparaît tout aussi indispensable de mettre les jeunes - et les moins jeunes - en garde contre les dangers des sectes. L'Association pour la défense de la famille et de l'individu s'y emploie, grâce à la diffusion d'un bulletin d'information (BULLES) et, prochainement, d'une cassette vidéo. Or, il apparaît que l'association précitée, qui, jusque-là, bénéficiait d'un soutien financier de la part du ministère de la solidarité, ne s'est pas vu cette année reconduire le bénéfice de cet avantage. En raison de l'indéniable intérêt que représente l'action menée par l'ADFI, il lui demande s'il ne serait pas opportun de rétablir l'aide financière dont elle bénéficiait auparavant.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur l'action menée par les associations de défense de la famille et de l'individu dans leur lutte contre les organismes à caractère sectaire et exprime le souhait que l'Etat leur apporte un concours financier. Les initiatives de ces associations présentent un intérêt tout particulier au niveau local. C'est pourquoi il a paru préférable, dans un souci de cohérence et de bonne gestion budgétaire, de privilégier le financement de l'union qui regroupe l'ensemble de ces associations (UNADFI). La subvention dont elle bénéficie a été augmentée en 1988 et portée à 100 000 F afin de lui permettre d'assurer dans de meilleures conditions son rôle de coordination et d'appui technique. Ce concours financier sera reconduit et, le cas échéant, renforcé.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5555

Rubrique : Sectes

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3313